



1 boulevard Joliot Curie

11000 Carcassonne

Téléphone : 04 68 47 82 66

Télécopie : 04 68 25 05 61

Site Internet [www.lycee.julesfil.com](http://www.lycee.julesfil.com)Carcassonne, le 1<sup>er</sup> juin 2010

Vous êtes admis en classe de Techniciens Supérieurs en 2<sup>ème</sup> année Electrotechnique, C.P.I. (Conception de Produits Industriels), M.A.I. (Mécanique et Automatismes Industriels), SP3S (Services Prestations des Secteurs Sanitaire et Social).

Vous voudrez bien télécharger la fiche d'inscription, l'annexe et la fiche intendance sur le site du lycée [www.lycee.julesfil.com](http://www.lycee.julesfil.com), ramener votre dossier complet aux horaires indiqués ci-dessous le **lundi 28 juin 2010 en Salles de Réunion**

Mécanique Automatismes Industriels	Conception Produits Industriels	Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social	Electrotechnique
8 heures	9 heures	10 heures	11 heures

La rentrée aura lieu le :

- Vendredi 03 Septembre 2010 à 14 heures pour les BTS MAI
- Lundi 06 Septembre 2010 à 14 heures pour les BTS CPI-ELEC-SP3S.

Les formalités en annexe devront être suivies à la lettre et rapportées le jour de la rentrée aux Conseillers Principaux d'Education du lycée. Tout dossier incomplet sera refusé.

Tout étudiant qui n'aura pas satisfait aux formalités d'inscription ne sera pas admis à suivre les cours. Les cartes étudiantes seront données après le retour des fiches d'immatriculation à la Sécurité Sociale.

Le Proviseur,

J. RALLO



# ANNEXE

## DOCUMENT D'INSCRIPTION (à présenter le jour de la rentrée) :

- Chèque de 10,00 € à l'ordre du Foyer Socio-Educatif (participation volontaire) ;
- Chèque de 6 € à l'ordre de l'Association Sportive du lycée J Fil correspondant à l'inscription volontaire des élèves aux activités sportives du lycée (cotisation à titre facultative)
- 1 photo portant au dos le nom et la classe ;
- Copie de l'attribution des bourses (pour ceux qui en bénéficient) ;
- Photocopie de la carte d'identité ;
- La carte de séjour pour les étudiants étrangers hors CEE.
- Photocopie de certificats de vaccinations.

## AFFILIATION SECURITE SOCIALE :

Prendre connaissance du document d'information ci-joint : « l'inscription à la Sécurité Sociale Etudiante ».

### 1) Etudiants assujettis à l'affiliation :

- Les formalités de Sécurité Sociale Etudiante se feront le jour de l'inscription. Prévoir une somme d'environ 200€ pour la cotisation.

Observations : Les étudiants boursiers sont dispensés de ces droits mais doivent fournir l'avis d'attribution des bourses. Ceux qui sont en instance de bourses doivent payer la cotisation le jour de l'inscription, à titre provisionnel, à charge de remboursement ultérieur par l'URSSAF.

- La carte de Sécurité Sociale de l'année précédente pour les étudiants déjà immatriculés (ou tout document justifiant cette immatriculation).

### 2) Etudiants ayant droit d'un assuré social :

- Photocopie de la carte de Sécurité Sociale de l'assuré témoignant de cette situation particulière (ou tout autre document justificatif).

L'adhésion au régime de prestations complémentaires des mutuelles étudiantes est facultative. En cas d'adhésion, prévoir un chèque qui sera établi à l'ordre de l'organisme choisi. Les tarifs vous seront communiqués lors de l'inscription.

## MODALITES D'HEBERGEMENT :

**Les élèves de B.T.S. ne sont pas admis à l'internat.**

Par contre, ils peuvent prendre tous leurs repas du lundi au vendredi midi au self de l'établissement.

Ils devront se présenter aux horaires et jours indiqués avec un chèque de 112.80 Euros représentant la valeur de 30 repas.

## STAGE INDUSTRIEL :

Le cursus de formation prévoit un stage industriel en fin de première année de technicien supérieur :

- 6 semaines pour les BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social
- . 6 semaines pour les BTS Electrotechnique,
- . 7 semaines pour les BTS M.A.I.,
- . 7 semaines pour les BTS C.P.I.

Dès maintenant vous devez rechercher l'entreprise qui vous accueillera en fin d'année pour réaliser votre stage. Des renseignements pourront vous être donnés au bureau du chef de travaux au numéro de téléphone : 04.68.10.51.16.

